



Amiante : Enfin le débloccage ?

Lors du Comité de Pilotage Local sur le dossier « Le Tripode » du 22 février 2011 et du Groupe de Travail du CTPM relatif à « l'amiante » du 02 mars 2011, les fédérations des finances CGT – Solidaires – FO et CFDT avaient constaté la persistance de blocages malgré les engagements prises le 18 novembre 2009 par Mme Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et M. Éric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, s'agissant notamment du suivi médical et des conditions de reconnaissance de maladies professionnelles des agents anciens occupants de l'immeuble « Le Tripode » à Nantes.

Afin de lever les obstacles, elles ont demandé le 18 mars dernier au Secrétaire Général des ministères économiques et financiers la tenue d'une audience sur la base d'une plate-forme revendicative commune. Demande réaffirmée de manière unitaire lors du CTPM du 21 mars dernier.

Cette audience a eu lieu le mardi 5 avril 2011. Elle s'est déroulée dans un climat constructif. En terme de méthode, il a été convenu de la production d'un relevé de conclusion, d'un calendrier resserré de mise en œuvre et de la tenue d'une nouvelle audience qui devra avoir lieu avant le 15 juillet prochain.

Au sujet de la mise en œuvre des processus de reconnaissance des maladies professionnelles et de la date des mises en paiement des indemnisations des agents du « Tripode », le Secrétaire Général s'est engagé sur une réponse satisfaisante et rapide à la fois pour les dossiers en cours et des préconisations relatives aux procédures pour l'ensemble des agents concernés.

Plus généralement, s'agissant en premier lieu de la politique immobilière des ministères économiques et financiers, en deuxième lieu de la mise en œuvre des outils nécessaires au bon déroulement du suivi professionnel et post-professionnel en cas d'exposition à l'amiante et enfin de la mise en œuvre de l'ensemble des décisions des ministres concernant les agents ayant travaillé au « Tripode », le secrétariat général s'engage à produire un certain nombre de documents à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT prennent acte positivement ces premières réponses.

Néanmoins, elles mesurent le retard accumulé depuis les engagements de novembre 2009. En conséquence, et pour ne donner qu'un seul exemple, le suivi épidémiologique des agents du « Tripode » est suspendu à l'aboutissement d'un nouveau appel d'offre dont le contenu n'est pas encore défini.

C'est pourquoi les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT seront vigilantes avec les agents quant à la mise en œuvre des engagements pris le 18 novembre 2009 par les Ministres de l'époque, LAGARDE et WOERTH et continueront à s'engager et à être force de proposition et de revendication afin d'éradiquer le risque amiante dans nos ministères.

Paris, le 11 avril 2011